



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240708-BUR-AG-24-059-DE
Date de télétransmission : 23/07/2024
Date de réception préfecture : 23/07/2024

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 8 juillet 2024

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Dépôt de candidature des investissements territoriaux intégrés (ITI)

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 juillet à 10h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRÉSENTS : Louis POZZO di BORGIO, Pierre SAVELLI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Emmanuelle de GENTILI, Michel ROSSI.

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Leslie PELLEGRINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

Bureau du 8 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240708-BUR-AG-24-059-DE
Date de télétransmission : 23/07/2024
Date de réception préfecture : 23/07/2024

OBJET : Dépôt de candidature des investissements territoriaux Intégrés (ITI)

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu l'arrêté n°24/226CE du Président du Conseil Exécutif de la Collectivité de Corse qui a validé les modalités d'appel à candidature des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du Programme FEDER Corse 2021-2027 ;

Considérant l'appel à candidature (AAC) de la Collectivité de Corse, autorité de gestion, afin de permettre aux territoires d'élaborer leur stratégie urbaine intégrée ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia et la ville de Bastia font partie des territoires éligibles à cet AAC, identifiés comme « territoires urbains structurants à l'échelle territoriale » tels que définis par les orientations stratégiques sur la reconnaissance du fait urbain insulaire ;

Considérant que la CAB et la ville de Bastia dispose d'une enveloppe de 6M€ sur les 12 M€ affectée aux 4 territoires ;

Considérant que les ITI représentent pour la CAB un levier important dans le cadre du financement de ses projets et de sa PPI, permettant ainsi de s'inscrire dans la politique de cohésion de l'Union Européenne visant à promouvoir et soutenir un développement harmonieux et global de ses Etats membres et de ses régions ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

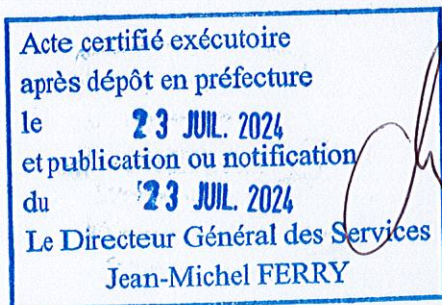
APPROUVE (À l'unanimité)

Le dépôt de candidature des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) de la programmation 2021-2027 du PO FEDER CORSE ;

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO